

## LA CONDUITE ACCOMPAGNEE : POUR QUI ? POURQUOI ?

Vous pouvez vous inscrire à l'apprentissage anticipée de la conduite dès l'âge de 15 ans et avez la possibilité de passer l'examen du permis de conduire à partir de 17 ans et demi.

Le ou les accompagnateurs doivent avoir au moins 5 ans de permis (sans interruption)

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infractions avant d'en obtenir 12)
- De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans
- D'acquérir de l'expérience de conduite avec l'aide de son accompagnateur
- Des RDV pédagogiques obligatoires sont assurés par l'auto-école portant sur les expériences vécues pendant l'AAC et sur les thèmes de sécurité routière. C'est RDV permettent de régler certains conflits entre l'accompagnateur et l'élève, de faire le bilan de conduite, de sensibiliser sur les facteurs d'accident (alcool, drogue, fatigue, téléphone portable ceinture de sécurité, ...)
- De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire grâce à leur expérience de conduite : 74 de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel
- Souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur »

## LA CONDUITE SUPERVISEE : POUR QUI ? POURQUOI ?

Si vous souhaitez opter pour la conduite supervisée, vous devez avoir au moins 18 ans.

Vous pouvez partir sur une conduite supervisée dès l'inscription à l'auto-école, au cours de votre formation ou après un échec à l'examen pratique.

Le ou les accompagnateurs doivent avoir au moins 5 ans de permis (sans interruption)

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISEE ?

La conduite supervisée permet

- D'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale, et en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- Cette expérience apporte de l'aisance en permettant de conduire avec des conditions diverses (conduite de nuit, de pluie, brouillard,...)
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire grâce à leur expérience de conduite
- Après l'examen, c'est plus rassurant pour les conducteurs de partir seul car ils ont fait leur pratique sur le même véhicule